

# COMITÉ D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

## Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2016

Sur convocation envoyée le 21 novembre 2016, les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se sont réunis le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 16h30 à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais à NOYON sous la présidence de Olivier GRIOCHE en l'absence de Patrick DEGUISE.

Étaient présents :

- **Représentants de la collectivité :**

Yves BUTIN, Olivier GRIOCHE, Guy GODEFROY

- **Représentants du personnel :**

Pascale SICARD, Guy TROUILLET, Emilie PICOT-CANDAELE, Isabelle DA COSTA SILVA, Emilie PRAQUIN

- **Participaient également aux travaux :**

Catherine BERNARD (DGA Administration générale, RH), Nathalie JOURDAN (chargée RH), José MORIAU (assistant de prévention)

Le quorum étant atteint, Monsieur GRIOCHE déclare la séance ouverte et liste les points inscrits à l'ordre du jour.

### **1- Adoption du compte rendu de la réunion du 22 septembre 2016**

Le CHSCT, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 22 septembre 2016

### **2- Information sur les actions menées dans le cadre du plan de prévention**

- Un aménagement de poste a eu lieu à la micro-crèche de Guiscard
- Le déclenchement, en octobre, de l'alarme incendie a permis de tester l'évacuation des locaux. C'était une période de vacances scolaires et les effectifs n'étaient pas au complet. Les agents ont quitté leur bureau en ordre et dans le calme pour se rendre au point de rassemblement, face au bâtiment 9, guidés par les personnes ayant suivi la formation évacuation.

L'alarme s'est déclenchée au cours de l'émanation de fumées causées par la soudure de tuyau en cuivre du chauffage central. Il n'y avait pas de flamme.

Il a été constaté :

- qu'aucun recensement du personnel n'a été effectué au point de rassemblement
- qu'une salle du RDC où se trouvaient des stagiaires en formation n'a pas été évacuée
- que l'accès à la centrale d'alarme n'était pas connu. Ce qui retardé l'identification du point d'alarme.

### **3- Information sur les accidents du travail du troisième trimestre 2016**

Un seul accident a été constaté au cours du 3<sup>e</sup> trimestre pour 7 jours d'arrêt contre 2 accidents sur la même période en 2015 pour un total de 10 jours d'arrêt. Cet accident est lié à une glissade en atmosphère humide et sur sol glissant. Pour éviter les accidents de ce type, il faut prévoir l'achat de chaussures équipées de semelles antidérapantes et envisager l'installation de VMC pour extraire les vapeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRIOCHE remercie les participants et lève la séance à 17h00

**Le Président**



**Le secrétaire**

